

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 24 NOVEMBRE 2022**OBJET :****5 / FINANCES**
5.2/ Autorisation de recours à l'emprunt**Délibération n° 2022 069 BUR**

3 administrateurs composant le Bureau du Conseil d'administration sont présents et 4 administrateurs ont donné pouvoir. Le quorum est donc atteint.

Sont présents :

- M. Bertrand OLLIVIER, désigné par le Conseil départemental, Président d'Hamaris,
- M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental,
- M. Michel HUARD, désigné par le Conseil départemental,

Ont donné un pouvoir :

- Mme Anne-Marie NEDELEC, désignée par le Conseil départemental, a donné pouvoir à M. Bertrand OLLIVIER,
- Mme Michelle COLLARD, représentante des locataires, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques BAYER,
- M. Robert COSTANZA, désigné par le Conseil départemental, a donné pouvoir à M. Michel HUARD,
- M. André NOIROT, désigné par le Conseil départemental, a donné pouvoir à M. Bertrand OLLIVIER

Assistent en outre à la réunion :

- M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général,
- Mme Sandra CATTAN, Directrice générale adjointe, Directrice des ressources internes,
- M. Christophe LEGROS, Directeur du patrimoine,
- Mme Corinne MORO, Directrice financière,
- Mme Cindy SCHMITT, Assistante de Direction.

**Hamaris • OPH de la Haute Marne**

Siège Social

27, rue du Vieux Moulin B.P. 72059

52902 CHAUMONT Cedex 9

T - 03 25 32 33 00 • F - 03 25 32 22 28

www.hamaris.fr

RCS Chaumont B 403 891 997 (96 B 12)

**Haute**
Marne
Le Département

Conseil départemental de la Haute-Marne, partenaire de votre cadre de vie

La présente délibération a pour objectif la réalisation de cinq emprunts à contracter auprès de la Banque des Territoires (ex CDC) pour le financement des opérations suivantes :

- Réhabilitation de 24 logements à Nogent, bâtiment Soleil Levant
- Réhabilitation de 10 logements à Langres rues de la boucherie et Lelièvre
- Construction de 3 logements à Colombey les Deux Eglises, chemin de Villesec

Les caractéristiques de ces emprunts sont détaillées dans le tableau ci-joint.

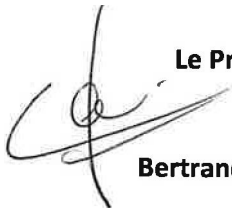
Le Conseil Départemental de la Haute-Marne sera sollicité à hauteur de :

- 50% conjointement avec la communauté d'agglomération de Chaumont pour l'opération de Nogent
- 50% conjointement avec la communauté de commune du Grand Langres pour l'opération de Langres
- 100% pour l'opération de Colombey les Deux Eglises.

Pièce jointe en annexe : Tableau des caractéristiques des emprunts.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, le Bureau du Conseil d'Administration DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser le Directeur Général :

- **A signer seul les contrats réglant les conditions de ces prêts et les demandes de réalisation de fonds,**
- **A solliciter les garanties des collectivités locales concernées,**
- **A régler les dépenses afférentes.**

RESULTAT du VOTE : A L'UNANIMITÉ
Chaumont, le 24 novembre 2022  Le Président Bertrand OLLIVIER

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS (Bureau du CA du 24 novembre 2022)

Commune	Libellé	Financement	Logts	Montants	Prêteur	Index	Marge	Taux (1)	Durée amortissement (an)	Différé amortissement (an)	Profil d'amortissement	Périodicité	Préfinancement maximum	Garantie	Progressivité	Révision (2)
LANGRES	Réhabilitation de 10 logements rues Boucherie et Lelièvre	PAM	10	590 000,00 €	CDC	LA	0,60%	2,60%	20	-	Échéance prioritaire	Annuelle	-	50% CD 52 50% CC de Langres	-2,00%	DR
NOGENT	Réhabilitation de 24 logements Bâtiment Soleil Levant	ECO PRÊT	24	216 000,00 €	CDC	LA	-0,25%	1,75%	25	-	Échéance prioritaire	Trimestrielle	-	50% CD 52 50% CA de Chaumont	-0,50%	DRL
		PAM		485 000,00 €		LA	0,60%	2,60%	25	-	Échéance prioritaire	Trimestrielle	-	50% CD 52 50% CA de Chaumont	-0,50%	DRL
COLOMBEY	Construction de 3 logements chemin de Villesec	PLUS	3	247 000,00 €	CDC	LA	0,60%	2,60%	35	-	Échéance prioritaire	Trimestrielle	18 mois	100% CD 52	-0,50%	DRL
		PLAI		146 000,00 €		LA	-0,20%	1,80%	35	-	Échéance prioritaire	Trimestrielle	18 mois	100% CD 52	-0,50%	DRL
				1 684 000,00 €												

(1) Selon cotation en vigueur au 01/11/2022, le taux définitif sera celui du barème effectif à date d'émission du contrat

(2) DL : Double révisabilité limitée / DR : Double révisabilité / SR : Simple révisabilité

5.2 ANNEXE

Autorisation de recours à l'emprunt

Bureau du Conseil d'Administration du 24 novembre 2022